Qui est Energicimes ?

Il s'agit d'une **initiative citoyenne** lancée en 2019 pour participer concrètement à la transition énergétique sur le bassin chambérien. EnergiCimes est une **entreprise à statuts coopératifs (1 associé = 1 voix)** qui compte actuellement :

- **230 sociétaires** (222 citoyen·ne·s, 5 collectivités et 3 entreprises)
- Un capital souscrit de **400 000 €**

Quels objectifs ?

- **Équiper des grandes toitures publiques ou privées** en photovoltaïque pour produire de l'électricité solaire sur le bassin chambérien.
- **Réinvestir les bénéfices de la vente** de cette électricité dans de nouveaux projets.
- **Rendre utile l'épargne de citoyens** impliqués dans la transition énergétique, dans un cercle économique et écologique vertueux.

Quels premiers résultats ?

EnergiCimes a déjà installé plus de **3 000 m² de panneaux solaires**, soit 610 kWc, dont une installation de 120 kWc en autoconsommation.

contact@energicimes.fr

www.energicimes.fr EnergiCimes

Dernière mise à jour : janvier 2025

Crédit icônes : www.flaticon.com, fr.freepik.com

energiCimes

Participez à la transition énergétique en installant des panneaux photovoltaïques sur votre toiture...

EnergiCimes s'occupe de tout !

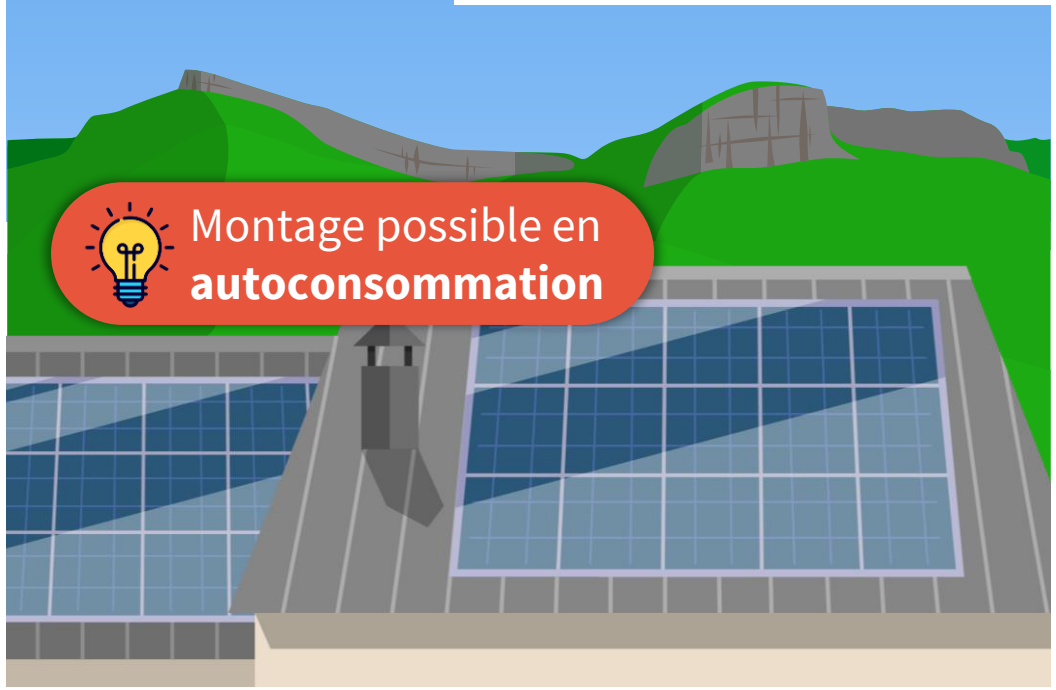

avec le soutien de La Région Auvergne-Rhône-Alpes

membre de Centrales Villageoises Association, ÉNERGIE PARTAGÉE

Quel intérêt de mettre sa toiture à disposition ?

Répondre à la réglementation

- **Obligation de solarisation des bâtiments et des parkings de plus de 500 m²**, qui concerne actuellement les nouvelles constructions mais sera étendue aux constructions existantes en 2028.
- **Décret tertiaire et réglementation énergétique (RE2020),** dont les exigences peuvent être atteintes à l'aide d'une installation photovoltaïque en autoconsommation.

Valoriser sa toiture

Deux possibilités :

- **Autoconsommation de l'électricité produite en toiture.** Moyennant le versement d'un loyer à EnergiCimes, le propriétaire de la toiture peut :
  - **Consommer** directement la production électrique
  - Bénéficier de la **vente du surplus** non consommé.
- **Mise à disposition de la toiture** (gratuitement ou moyennant un loyer modique) et laisser EnergiCimes exploiter librement l'installation solaire.

Dans les deux cas, **EnergiCimes s'occupe de tout** : le propriétaire de la toiture n'a pas d'investissement ni de moyens humains à mettre en place.

Participer à la transition énergétique

Contribuer à la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE), s'inscrire dans une démarche citoyenne locale, contribuer au développement des emplois locaux de la filière des énergies renouvelables.

Qui peut être concerné ?

Une entreprise, une collectivité, un commerce, un site industriel...
En fait, tout organisme ayant une **grande toiture :**

A minima **200 m² pour les toitures inclinées**, et **400m² pour les toitures terrasses**

Orientation **sud, est ou ouest**.

Comment ça marche ?

1. EnergiCimes réalise **une visite du bâtiment** et mène une **étude de la faisabilité** du projet.
2. Un **bail** ou **convention d'occupation de la toiture** est signé entre EnergiCimes et le propriétaire.
3. EnergiCimes **engage le projet** :
   - Approfondissement et prise en charge de l'étude de faisabilité technique et structurelle avec d'éventuels partenaires.
   - Démarches administratives (DP, dossier si classement ERP, demande de raccordement auprès d'Enedis...).
   - Consultation et sélection d'un installateur local pour réaliser l'installation.
   - Maîtrise d'œuvre et suivi du projet, prise en charge des coûts d'exploitation et de maintenance (dont l'assurance).
   - Suivi à distance de la production et gestion des interventions de maintenance.
   - Sur simple demande du propriétaire, communication ou animation pour sensibiliser le public sur la production d'électricité solaire locale.